

Espaces verts et jardins : prenons-en soin naturellement

L'arrivée des beaux jours, entrecoupés d'épisodes pluvieux, a permis à la végétation spontanée de se développer à vitesse " grand V" ! Dans le même temps, la récente période de confinement a conduit à la réduction des interventions d'entretien des espaces publics. La nature y a souvent repris ses droits à la faveur du retour d'une diversité de plantes sauvage en pieds de murs, sur les pelouses, le long des chemins, des plans d'eau...

Cette diversité écologique est bénéfique à tous et doit être préservée par des entretiens au naturel, en limitant l'usage des pesticides chimiques ou encore les tontes de pelouses ou tailles des haies.

Rappel réglementaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers-jardiniers amateurs ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'utiliser des pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public.

Depuis 15 ans en Bretagne, les arrêtés préfectoraux dits « fossés » de 2005 puis de 2017 interdisent à tous (y compris aux professionnels paysagistes et agricoles), toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs,... même à sec).

**pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.*

Redonnons la place à la biodiversité dans les villes, villages et jardins.

Les plantes sauvages non seulement embellissent les espaces de vie mais jouent également un rôle essentiel pour les oiseaux et pour les pollinisateurs tels que les papillons, les abeilles, bourdons et bien d'autres animaux encore.

Au-delà de leur valeur intrinsèque, ces composantes naturelles apportent un équilibre aux écosystèmes des rues, des jardins : couvre-sols, pollinisation indispensable à la production des fruits, régulation des maladies et des ravageurs des plantes, des espèces invasives, filtre de pollutions diverses,....

La flore sauvage peut être encore appréciée pour ses qualités nutritives et médicinales.



Ville de Dinan – Printemps 2020

Pour aller plus loin :

- ✓ Laissons fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres...,
- ✓ Laissons certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- ✓ Récupérons nos résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches (Attention cependant à préserver les oiseaux : pas de taille pendant la période de nidification!),
- ✓ Produisons du paillage avec les tontes de pelouse séchée ou en broyant avec les branchages.

Autant de comportements simples, qui en plus limitent les interventions et la production de déchets !

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération vous accompagne pour prendre soin naturellement des espaces verts. Pour plus d'information, contactez le service grand cycle de l'eau de Dinan Agglomération au 02 96 87 14 15 ou Cœur Emeraude au 02 96 82 36 32 / 06 09 15 38 10.